

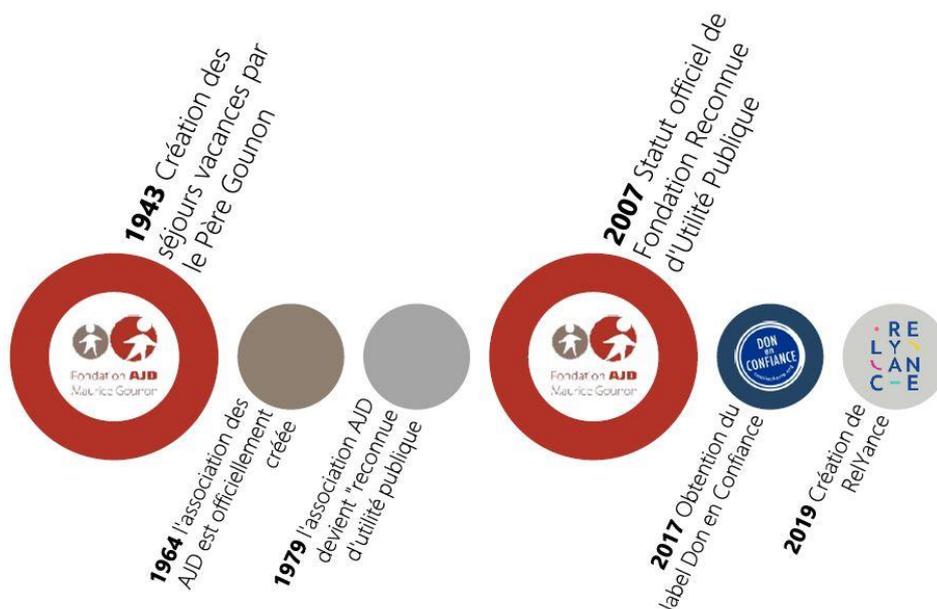
Fondation AJD Maurice Gounon // Présentation & Gouvernance

Présentation de la Fondation

Fondation reconnue d'utilité publique depuis 2007, les Amis du Jeudi Dimanche (AJD) agissent depuis plus de 75 ans au service de la protection de l'enfance et de la lutte contre l'exclusion.

Pendant la 2^{ème} guerre mondiale, au Puy-en-Velay, le Père Maurice Gounon a commencé son œuvre en protégeant des jeunes en difficulté ou en voie d'exclusion.

Son but, chaque jour, était d'aider ceux « qui n'ont personne ».



Les Pères fondateurs



Le Père Gounon
(1915-1999)

Pédagogue et passionné par la question éducative, le Père Gounon fut le précurseur de l'Ordonnance de 45 de protection des jeunes délinquants. Son action à commencé dans les aumôneries de prisons pour mineurs puis s'est poursuivie avec les MAJO, clubs de prévention et Camps de vacances AJD.

Entré dans la Compagnie de Jésus en 1939 puis ordonné prêtre en 1949 à Lyon, il fut d'abord envoyé à Marseille comme aumônier de la prison des Baumettes. Il reviendra à Lyon, sa ville natale, dès 1952 pour y créer l'association des Amis du Jeudi Dimanche et se consacrer, jusqu'à la fin de ses jours, au service des jeunes « qui n'ont personne ». Dès 1943 il a mis en œuvre la protection de mineurs placés en maison de correction et protégés des enfants juifs au Puy en Velay. Ses valeurs éducatives étaient fortement liées à l'accueil inconditionnel des jeunes les plus difficiles « ceux que personne ne veut ».



Le Père Jaouen
(1920-2016)

« Presque tout le monde l'appelait Michel, mais quelques-uns usaient de « mon Père, Ça surprenait, mais personne ne se moquait. » Ordonné prêtre en 1951, il devient aumônier à la prison de Fresnes. Il construit le Foyer des Epinettes à Paris en lien avec M. Gounon pour accueillir ceux qui sortent de prison et créera ensuite une « branche parisienne » de l'association AJD, (Aumônerie de la Jeunesse Délinquante).

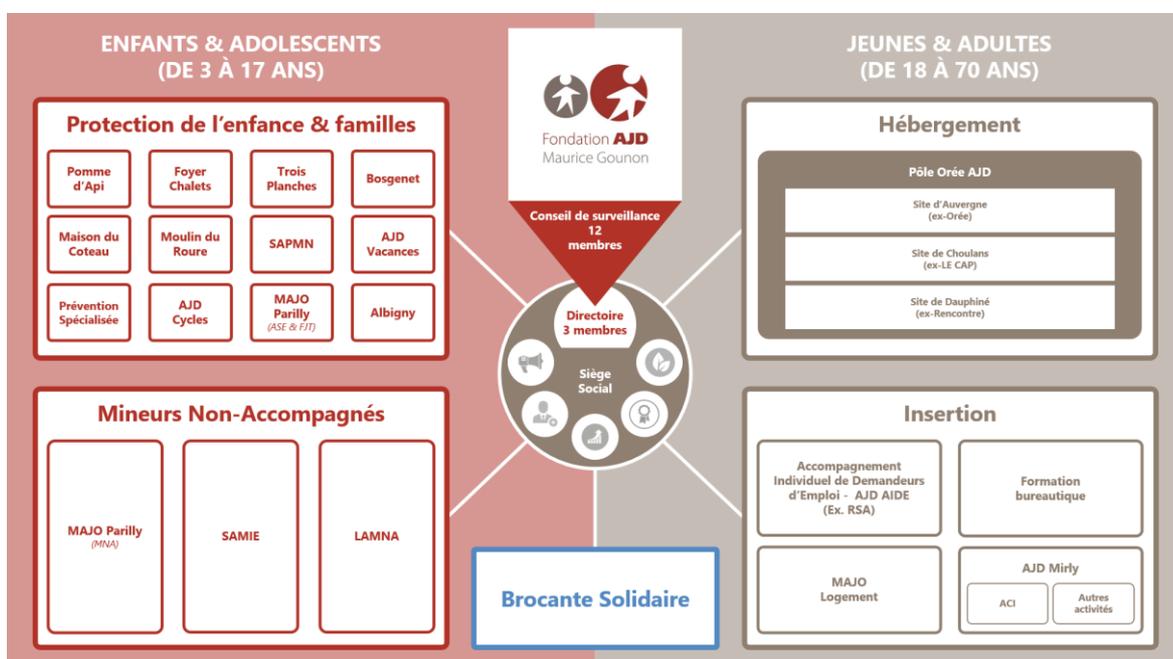
Grand marin et passionné par la mer il continuera son œuvre en Bretagne en réinsérant d'anciens toxicomanes par les métiers de la marine. Aujourd'hui, la Fondation AJD poursuit le partenariat avec ses cousins bretons. Les adolescents de nos établissements partent régulièrement avec les bateaux d'AJD Bretagne.

La mission de la Fondation

La Fondation AJD **aide et accompagne les personnes les plus fragiles** pour qu'elles **retrouvent leur place dans la société et construisent leur avenir.**

Les établissements de la Fondation

La Fondation compte 20 établissements et services, dont 17 dans la métropole de Lyon (69), 1 dans le département du Rhône (69), 1 dans le Puy de Dôme (63) et 1 dans la Creuse (23).



Gestion & Gouvernance

La Fondation AJD Maurice Gounon est gouvernée par deux instances : la première permet de gérer et de diriger la Fondation. L'autre d'en contrôler sa direction. Ces deux instances permettent d'une part, de s'assurer de la bonne utilisation des fonds publics et privés perçus par la Fondation et, d'autre part, de garantir le bon fonctionnement des établissements et services.

Le Conseil de Surveillance

Composé de 12 membres (dont 6 membres appartenant au collège des fondateurs, 2 membres de droit et 4 membres du collège personnalités qualifiées), le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire et approuve la politique générale de la Fondation.

Il valide et contrôle les orientations stratégiques pour garantir la conformité des statuts de la Fondation et sa reconnaissance d'utilité publique. Il se prononce sur les stratégies financières et patrimoniales au regard de la dotation de la Fondation.



*Raoul de Parisot, Président
du Conseil de Surveillance*

Le Président du Conseil de Surveillance est garant du bon fonctionnement des instances de gouvernance. Il est secondé par un vice-président.

Le Conseil de surveillance compte une femme dans ses rangs pour la première fois depuis sa création.

Le Directoire



*Maryse Chevalier,
Présidente du Directoire*

Composé de 3 membres, le Directoire définit la politique et la stratégie générale de la Fondation et la soumet au vote du Conseil de Surveillance. Il est chargé de l'administration générale, de la gestion et du contrôle des établissements et de leurs activités. Il est force de proposition et pilote les grands projets de développement de la Fondation, en lien avec les établissements.

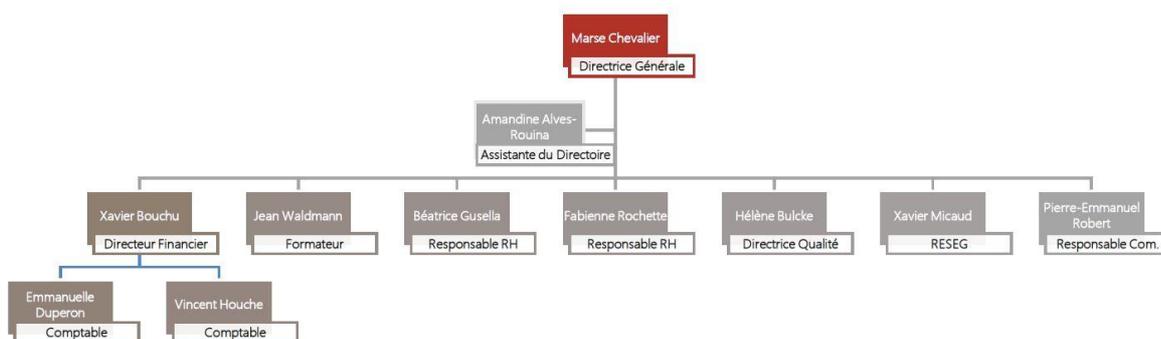
Pour la première fois de son histoire, la Direction Générale des AJD est gérée par une Femme.

Les Comités

- **Le Comité Stratégique & Financier**, composé de membres du Conseil de Surveillance et du Directoire a pour but d'instruire et d'approfondir des sujets essentiels liés aux finances et à la stratégie globale de la Fondation pour les soumettre au vote du Conseil de Surveillance et faire évoluer le rayon d'action de la Fondation.
- **Le Comité Pédagogique** allie des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire. Son objectif est d'instruire et d'approfondir les sujets essentiels liés aux pratiques éducatives de la Fondation pour les soumettre au vote du Conseil de Surveillance et les faire évoluer.
- **Le Comité des Directeurs (CoDir)** est animé par la Directrice Générale de la Fondation. Il est composé des directrices et directeurs des établissements. Son objectif est de favoriser les échanges et de construire une synergie efficiente au sein de l'ensemble des établissements de la Fondation.

Le Siège Social & les fonctions support

Le siège Social est composé d'une équipe de 11 personnes sous la direction des membres du Directoire. Cette équipe assure les fonctions support de la Fondation. Elle conseille et contrôle les établissements en matière de RH, comptabilité, qualité, communication, patrimoine, administration, etc.



Les établissements & services

Chacun des 20 établissements et services de la Fondation AJD est dirigé par un(e) directeur/directrice, lui-même souvent épaulé d'un ou plusieurs chefs de service. Ensemble, ils coordonnent les équipes éducatives.

